## **ADMINISTRATION**

# AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

#### **ANSM**

Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Décision DG n° 2015-344 du 4 décembre 2015 portant habilitation d'inspecteurs de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

NOR: AFSM1530916S

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, Vu le code de la santé publique, et notamment la cinquième partie, livre III (partie législative) et livres III et IV (partie réglementaire);

Vu la décision DG n° 2015-343 du 4 décembre 2015 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Décide:

### Article 1er

En application des articles L. 5313-1 à L. 5313-3 et R. 5412-1 du code de la santé publique, sont habilités à la recherche et à la constatation d'infractions pénales les inspecteurs de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé dont les noms suivent:

M. Yann MESLIER, docteur en immunologie.

Mme Gaëlle WEISS, docteur en pharmacie.

Mme Aurélie DEMARCQ, titulaire d'un DESS en analyse chimique et sensorielle appliquée.

## Article 2

Le directeur de l'inspection est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

Fait le 4 décembre 2015.

Le directeur général adjoint, E. Delas